

Règlement du concours de dessins 2023/2024

“les mascottes campinoises des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024”



Article 1 : Objet du concours

Les Médiathèques de Champigny-sur-Marne, en partenariat avec la Maison des Arts Plastiques Claude POLI et la Direction des Sports organisent un concours de dessins.

Ce concours se déroulera du 02/04/2024 au 11/05/2024 inclus.

Ce concours de dessins, organisé en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, a pour thème de dessiner une mascotte olympique ou paralympique représentant Champigny-sur-Marne.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours de dessins est ouvert à tous, répartis en 5 catégories :

- Catégorie 1 - classe de toute petite, petite et moyenne section de maternelle (œuvre collective uniquement réalisée en classe sous la forme d'une farandole de mascottes)
- Catégorie 2 - niveau grande section de maternelle et CP (en individuel uniquement)
- Catégorie 3 - niveau CE1, CE2 (en individuel uniquement)
- Catégorie 4 - niveau CM1, CM2 et 6e (en individuel uniquement)
- Catégorie 5 - Tout public (à partir de la 5ème) (en individuel uniquement)

La participation au concours est gratuite.

Article 3 : Modalités de participation

Un seul dessin par participant ou par groupe constitué.

Le formulaire de participation devra accompagner chaque dessin. Ce formulaire, qui précisera l'identité de la personne qui concourt (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone...) sera disponible dans les médiathèques, à la Maison des Arts Plastiques et en téléchargement sur le site de la ville www.champigny94.fr (rubrique Culture).

Le formulaire dûment complété et le dessin devront être déposés au plus tard le samedi 11/05/2024 à 18h dans l'une des trois médiathèques de la Ville ou à la Maison des Arts Plastiques (sauf pour la catégorie 1 : il faudra déposer exclusivement le dessin et le formulaire à la Maison des Arts Plastiques).

Tout dessin arrivé après cette date sera considéré hors concours.

Article 4 : Format des œuvres et objet du concours

Pour la catégorie 1 : les farandoles de mascottes doivent être réalisées en couleurs sur une feuille de format 50 X 70 cm, de préférence avec un grammage de 160g.

Des feuilles sont à la disposition des participants dans les 3 médiathèques et à la Maison des Arts plastiques durant toute la durée du concours, et ce à partir du 25 Mars 2024.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, collages papiers...). Les dessins doivent être fait à la main sans aide numérique.

La farandole de mascottes devra représenter des mascottes olympiques et/ou paralympiques campinoises.

Pour les catégories 2, 3, 4 et 5 : les dessins doivent être réalisés en couleurs, sur une feuille blanche au format A4 (portrait), de préférence sur une feuille de 160g de grammage.

Des feuilles sont à la disposition des participants dans les trois médiathèques et à la Maison des Arts plastiques durant toute la durée du concours, et ce à partir du 25 Mars 2024.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, collages papiers...). Les dessins doivent être fait à la main sans aide numérique.

Le dessin devra représenter la mascotte olympique et/ou paralympique campinoise.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury sera composé d'une équipe pluridisciplinaire : (bibliothécaire, agent de la Maison des arts plastiques, agents de la direction des sports, CME, CLME, Education Nationale...)

Article 6 : Critères de sélection

Le jury prendra en compte la conformité aux exigences du règlement et les dessins seront jugés selon les critères suivants :

- qualité artistique
- originalité

Les reproductions d'images existantes ne sont pas autorisées. Le jury se réserve le droit de refuser un dessin si celui-ci est grossier, porteur de propos injurieux ou licencieux. Les délibérations seront sans appel.

Article 7 : Récompenses

Le jury se réunira pour délibérer le 15/05/2024. Les personnes dont le dessin a été sélectionné seront informées le jour même par téléphone.

Trois prix seront remis pour chaque catégorie (soit 15 lauréats au total) :

1^{er} prix « coup de cœur du jury » : Un Bon d'achat de 20 € à la librairie l'Instant Lire 11 rue Albert Thomas 94500 Champigny-sur-Marne,

2^{ème} prix : Un Bon d'achat de 15 € à la librairie l'Instant Lire 11 rue Albert Thomas 94500 Champigny-sur-Marne,

3^{ème} prix : Un Bon d'achat de 10 € à la librairie l'Instant Lire 11 rue Albert Thomas 94500 Champigny-sur-Marne.

Article 8 : Remise des prix et exposition des dessins

Les prix seront remis le 25/05/2024 le jour du salon du livre.

Si un des lauréats est absent le jour de la remise des prix, il sera averti et pourra récupérer son prix ultérieurement.

Les participants acceptent que leurs dessins puissent faire l'objet d'une exposition dans les médiathèques, dans la vitrine de la MAP et de la billetterie, à Champigny Plage, dans le club 2024...

Ils pourront récupérer leur dessin sur simple demande à l'issue des expositions.

Article 9 : Droits et réclamations

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Les auteurs autorisent la Ville de Champigny-sur-Marne à éditer et diffuser les dessins sur tout support, pour un usage non commercial et ce sans versement de droit d'auteur.

Article 10 : Droits d'accès aux données

En application de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, article L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour les participants mineurs, leurs tuteurs légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à la Mairie de Champigny-sur-Marne.

